



CONVOCATION AU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 MAI 2021 A 20 H

SALLE DES CALANDRES

(La réunion se tiendra sans public
Les débats seront accessibles en direct sur Youtube)

Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 25 mars 2021

- 01 - Question du maintien d'un adjoint dans ses fonctions à la suite du retrait de délégation
- 02 - Election d'un nouvel adjoint au maire : installation
- 03 - Modification des commissions municipales et élections des membres
- 04 - Désignation d'un nouveau représentant du Conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'école élémentaire Pablo Neruda
- 05 - Modification des représentants du Conseil municipal au Comité technique
- 06 - Modification des représentants du Conseil municipal au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)
- 07 - Modification des représentants du Conseil municipal à la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

FINANCES ET TARIFICATION

- 00 - Budget 2020 - Impact de la COVID-19 sur les finances de la collectivité pour l'année 2020
- 08 - Budget Principal exercice 2020 : approbation du compte de gestion
- 09 - Budget principal exercice 2020 : compte administratif
- 10 - Rapport d'utilisation du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile de France (FSRIF) 2020

AFFAIRES GENERALES – PERSONNEL COMMUNAL – ACTIONS SOCIALES ET SANTE

- 11 - Modalités de mise en œuvre du compte personnel de formation (CPF)

AMENAGEMENTS – MOBILITE – URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 12 - Dénomination du futur groupe scolaire du Bas Noyer
- 13 - Acquisition d'un espace vert à l'angle de l'avenue Albert Camus et de la rue Salvador Allende
- 14 - SPLA Cergy-Pontoise Aménagement : rapport du mandataire 2020

TRAVAUX – VOIRIE – CIMETIERES – HYGIENES ET SECURITE – EMBELLISSEMENT DE LA VILLE

- 15 - Syndicat Intercommunal d'Enfouissement des Réseaux Télécommunications et Electricité de la Région de Conflans et Cergy : rapport d'activité 2019

EDUCATION

- 16 - Subventions ateliers scolaires

MOTION

- 17 - Motion relative au maintien des infrastructures et de l'exploitation du réseau de fibre optique du Val d'Oise

- Compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.